CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC

VILLE DE MALARTIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 946
CONCERNANT LA TARIFICATION DES BIENS, SERVICES ET FRAIS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 DE LA VILLE DE MALARTIC

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q. c. F-2.1), la Ville de Malartic peut établir une tarification pour l'utilisation de ses biens, services et frais;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une séance ordinaire du conseil de ville de la Ville de Malartic par Monsieur le conseiller, Jean Turgeon, tenue mardi, le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été présenté le 24 novembre 2020 à une séance ordinaire du conseil de ville de la Ville de Malartic;

À CES CAUSES, le conseil de ville statue et décrète par le présent règlement ce qui suit :

D'ADOPTER le «*Règlement numéro 946 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Malartic*» et de décréter et statuer par le présent règlement ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 - PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT

Le titre du présent règlement est le « *Règlement numéro 946 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2021 de la Ville de Malartic* ».

ARTICLE 3 - DÉFINITIONS

Aux fins du présent règlement, les mots et termes ci-dessous signifient :

1. **Adulte** : une personne physique de plus de 18 ans;

2. **Aîné** : une personne physique de 60 ans et plus;

3. **Enfant** : une personne physique de moins de 18 ans;

4. **Étudiant** : un adulte qui est aux études à temps plein ou à temps partiel, dans une institution scolaire reconnue, et qui possède une carte d'étudiant valide;

5. **Famille** : un groupe composé d'un maximum de 6 personnes, formé d'au plus deux adultes, qui est le père, la mère, le tuteur ou le conjoint de ceux-ci et d'un nombre indéterminé d'enfants ayant un lien d

6. **Demi-journée** : une période de 4 heures;

7. **Non-résident** : une personne n'ayant pas d'adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;

8. **Personne** : une personne physique;

9. **Résident** : une personne ayant une adresse de domicile à l'intérieur du territoire de la Ville;

10. **Ville :** Ville de Malartic.

ARTICLE 4 - TARIFICATION

La tarification des biens, services ou activités est établie aux annexes 1 à 5 du présent règlement.

ARTICLE 5 - TAXES

Les taxes applicables (TPS, TVQ ou autres) s'ajoutent aux tarifs déterminés lorsque ces derniers sont accompagnés de la mention «1».

ARTICLE 6 - DÉLAI DE PAIEMENT, INTÉRÊT ET RECOUVREMENT

6.1. Toute facture émise par la Ville en vertu du présent règlement est payable dans les 30 jours de celle-ci.

6.2. Après l'expiration du délai prévu à l'article 6.1 qui précède, un intérêt au taux prévu à l'annexe 1 s'ajoutera au montant dû à la facturation, de même que toute autre dépense engagée par la Ville pour le recouvrement de cette facture.

ARTICLE 7 - ENTENTE OU PROTOCOLE D'ENTENTE

Le présent règlement n'a pas pour effet de modifier toute entente ou protocole d'entente en vigueur au regard des tarifs exigibles en vertu du présent règlement.

ARTICLE 8 : RÈGLEMENTS ANTÉRIEURS

8.1. Le présent règlement remplace et abroge le *Règlement numéro 936 concernant la tarification des biens, services et frais pour l'exercice financier 2020 de la Ville de Malartic* ainsi que tout règlement antérieur en cette matière.

8.2. Le présent règlement abroge toutes les dispositions antérieures portant sur le même sujet et a préséance sur celles-ci si la tarification diffère de celles contenues au présent règlement.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi. Il s'applique à l'exercice financier 2021 et prend effet à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION D'ADOPTION 2020-12-373, séance ordinaire du 8 décembre 2020.

MARTIN FERRON
MAIRE

Me KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

CERTIFICAT DU MAIRE ET DE LA GREFFIÈRE
(*Loi sur les cités et villes*, art. 357, 3ième al.)

Avis de motion :	24 novembre 2020
Présentation et dépôt du projet de règlement :	24 novembre 2020
Adoption :	8 décembre 2020
Publication :	16 décembre 2020
Entrée en vigueur :	1er janvier 2021

MARTIN FERRON
MAIRE

Me KATHY GAUTHIER
GREFFIÈRE

FD - 9251 - 1

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE 1

LISTE DES TARIFS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

TYPE	TARIF
Frais administratifs	
Frais d'intérêt	18 % /année
Frais d'administration[1]	15 %
Frais pour chèque ou débit pré-autorisé non encaissé par une institution bancaire	50 $
Certificat de taxes ou autre document confirmant le solde des taxes	10 $ par certificat ou par page, incluant les frais de télécopie ou de poste
Frais de photocopie ou de télécopie[1] Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (R.L.R.Q. A-2.1, r.3)*
Frais de location de la salle du conseil[1]	100 $
Célébration des mariages civils et union civiles	
Frais pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile	Celui prévu à l'article 24 du *Tarif judiciaire en matière civile* (R.L.R.Q. c. T-16, r.10)
Frais de location de la salle du conseil[1]	100 $
Cimetière	
Prix des concessions de lots[1]	

Type de lots	30 ans	40 ans	50 ans	100 ans
Lot 2 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil *Prolongation seulement*	125 $	175 $	250 $	475 $
Lot 4 X 4 pieds - Cercueil (bébé de 0-5 ans) - Espace pour 1 cercueil	225 $	275 $	350 $	675 $
Lot 4 X 4 pieds - Urne – Espace pour 2 urnes	225 $	275 $	350 $	675 $
Lot 4 X 8 pieds - Urne – Espace pour 3 urnes	425 $	550 $	675 $	1 350 $
Lot 4 X 8 pieds - Cercueil – Espace pour 1 cercueil et 2 urnes	425 $	550 $	675 $	1 350 $

Préarrangements Les sommes reçues doivent être placées en fidéicommis par la Ville	
Prix des inhumations et exhumations[1]	
Type de fosse (inhumation ou exhumation)	
Cercueil pour bébé (0-5 ans)	225 $
Urne	175 $
Cercueil	350 $
Voûte (charge supplémentaire)	175 $
Urne additionnelle (charge supplémentaire) Limite d'urnes additionnelles : Lot 2 X 4 pieds : 2 urnes Lot 4 X 4 pieds : 2 urnes Lot 4 X 8 pieds : 3 urnes Lot 9 X 12 pieds : 8 urnes	225 $
Supplément pour une voûte pour une urne	75 $
Frais d'inscription au registre (non taxables)	50 $

[1]Taxes applicables en sus
[2] Frais d'administration en sus

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE 2

LISTE DES TARIFS

SERVICE INCENDIE

TYPE	TARIF	
Intervention de la brigade du Service de la sécurité incendie[1/2/3]		
Main-d'œuvre	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Un officier	N/A	55 $
4 pompiers (minimum)	N/A	180 $
Pompier additionnel	N/A	45 $
Équipement	Taux fixe à la sortie	Taux/heure
Autopompe	1 000 $	255 $
Unité d'équipement	500 $	155 $
Unité de désincarcération + poste de commandement	500 $	155 $
	Minimum 1 heure	
Équipement perdu ou brisé	Coût de réparation ou de remplacement	
Surveillance : site incendié, déversement de produits dangereux, ou accident d'auto	Un officier et quatre pompiers	
Habit de combat (bunker) comprenant : manteau et pantalon de combat, casque, cagoule, gants et bottes	Coût à l'achat	Tarif sur 15 locations
	2 533,83 $	175 $
Appareil respiratoire (APRIA) comprenant : appareil (Scott), bouteille et masque	Coût à l'achat	Tarif sur 50 locations
	9 949,12 $	205 $
Utilisation du site d'entraînement pour intervenants d'urgence de Malartic[1/2]		
Service		
Entraînement d'une journée	510 $	
Entraînement pour une année	1025 $	
Formation – Site d'embrasement Simulateur d'embrasement, 4 heures (Maximum 8 candidats)	2300 $	
Formation – Simulateur d'explosion de fumer, 4 heures (Maximum 8 candidats)	2300 $	
Examen de l'École nationale des pompiers du Québec	235 $/participant	
Frais d'inscription pour examen	Coût réel	
Location de l'autopompe	305 $/heure	
Formation[1/2]		
Le taux horaire pour une formation donnée par un officier ou pompier est de 75 $		

[1] Taxes applicables en sus

[2] Frais d'administration en sus

[3] La présente section s'applique à toute intervention pour l'assistance à une personne non-résidente sur le territoire de la ville.

FD - -9251 - N

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Malartic

ANNEXE 3

LISTE DES TARIFS

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

CARTE D'ACCÈS LOISIR[1]
Une carte d'accès loisir est obligatoire pour s'inscrire aux activités prévues dans cette annexe. Elle est gratuite pour les résidents de Malartic et pour les résidents des villes signataires d'une entente de loisir avec la Ville de Malartic. Les tarifs annuels de la carte d'accès loisir pour les non-résidents sont de 250 $ (individuel) et de 375 $ (familial). Ces tarifs sont valides pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021. Coût de remplacement d'une carte perdue ou endommagée de 8,70 $.

TYPE	TARIF	
Bibliothèque[1]		
Frais de photocopie Noir et blanc Couleur	Celui prévu à l'article 9 du *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels (R.L.R.Q. A-2.1, r.3)*	
Utilisation d'internet CACI	2 $/heure	
Location de la bibliothèque (présentation, conférence, 5@7, etc.)	**Organisme reconnu par la Ville**	**Autre**
	26,09 $/heure	39,14 $/heure
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	
Centre Michel-Brière[1]		
Association de hockey mineur de VD et *Ligue de Hockey Préparatoire Scolaire – Location de glace*	48,41 $/heure	
Location adulte/privé – Soir et fin de semaine	139,16 $/heure	
Location adulte/privé – Semaine entre 8 h – 16 h	104,37 $/heure	
Location enfant (non lucratif)	60,88 $/heure	
Organisme reconnu par la Ville	60,88 $/heure	
CPA Malartic	60 $/enfant	
	Organisme reconnu par la Ville	**Autre**
Location tournoi, compétition, spectacle annuel	478,36 $/jour	565,34 $/jour
Évènement, cirque, exposition, spectacle	478,36 $/jour	869,75 $/jour
Location de local ou chambre	*2,03 $/pi. ca.*	*2,54 $/pi. ca.*
	le loyer sera indexé annuellement le 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation pour le Québec, en prenant l'indice annuel au 31 décembre de l'année précédente.	
Location d'un casier	52,19 $/saison	52,19 $/saison
Salle multifonctionnelle (complète) *des frais additionnels de 70 $ s'appliquent pour la période du 23 décembre au 3 janvier ainsi que lors des jours fériés reconnus par la Ville.	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $/jour	23,48 $/heure 135,68 $/jour
Salle multifonctionnelle (demi-salle) *des frais additionnels de 70 $ s'appliquent pour la période du 23 décembre au 3 janvier ainsi que lors des jours fériés reconnus par la Ville.	11,31 $/heure 58,28 $/jour	16,53 $/heure 86,97 $/jour
Salle de conférence	Gratuite sur réservation au Service des loisirs et de la	16,53 $/heure

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Malartic

	culture	86,97 $/jour
Location projecteur avec écran ou système de son avec micro et trépied	17,40 $/jour	21,74 $/jour
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 $/heure	
TYPE	**TARIF**	
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident (sans carte d'accès loisirs)	
Patinage libre enfant/aîné	Gratuit	
Patinage libre adulte	Gratuit	
Patinage libre famille	Gratuit	
Hockey libre pour tous	Gratuit	
Hockey libre enfant /aîné	Gratuit	

Stade Osisko[1]		
	Organisme reconnu par la Ville	Autre
Terrain, aréna, bar, lobby bar, VIP	1 000 $/jour - 125 $/heure	1 300 $/jour - 160 $/heure
Bar et lobby bar	200 $/jour - 50 $/heure	320 $/jour - 80 $/heure
VIP	100 $/jour - 25 $/heure	220 $/jour - 55 $/heure

Camp de jour (non taxable)				
	Tarif par enfant			
	1 enfant par famille	2 enfants par famille	3 enfants par famille	4 enfants par famille
Inscription	75 $/ semaine	69 $/ semaine	62 $/ semaine	58 $/ semaine
Vente d'un T-shirt obligatoire pour le camp de jour[1] : 13,05 $				

Activités sportives et culturelles – enfant (non taxable)	
Cours de groupe	
Cours natation enfant Anim'Eau	50 $
Cours de natation Récré'Eau	65 $
Jeune sauveteur	70 $
Cours de groupe - enfant	6 $/heure
Rabais 2 cours ou plus	5 $

Activités sportives et culturelles - adulte[1]		
Cours de groupe par session		
Cours de groupe	6,52 $/heure	
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)	10,44 $/heure	
Salle de conditionnement physique	26,09 $/mois 78,28 $/4 mois 152,51 $/ année	
Rabais aîné	15 %	
Rabais 2 cours ou plus	5 $	
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir[1]	**Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ Non-résident[1]**
	Carte prépayée 12 fois	À la fois
Cours de groupe – Salle de conditionnement physique	88,71 $	7,83 $/19,57 $
Cours de groupe spécialisé (yoga, pilates, etc.)	88,71 $/6 fois	14,78 $/36,95 $
Activités libres enfant et aîné	17,40 $	1,74 $/ 4,35 $
Activités libres adulte	39,14 $	3,48 $/ 8,70 $
Activités libres famille	86,97 $	8,70 $/ 21,74 $

FD - 9-9251 - f

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Malartic

TYPE	TARIF
	Résident ou utilisateur avec carte d'accès loisir/ non-résident (sans carte d'accès loisirs)
Baignade familiale	Gratuit

Location de piscine[1]			
Nombre de personnes	Nombre de préposés à la surveillance	Organisme reconnu par la Ville	Autre
TYPE		**TARIF**	
1-49	2	60,88 $/heure	91,32 $/heure
50-105	3	91,32 $/heure	136,98 $/heure
Surveillant supplémentaire		30,44 $/heure	30,44 $/heure

Location de piscine[1] Cours privés		
Nombre de personnes	Nombre de préposés à la surveillance	TARIF
1	**1**	**50 $**
2-3	**1**	**35 $ / personne**

Plateaux et locaux		
École secondaire Le Tremplin[1]		
	Organisme reconnu par la Ville[2]	Autre
TYPE	**TARIF**	
Gymnase B1-033	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Palestre A1-035	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Piscine (sans surveillance)	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	43,48 $/heure
Cafétéria A1-002 et Place publique A1-067	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Local de danse A1-065	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Terrain de soccer	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Frais de gardien de sécurité (minimum 4 heures)	30,44 $/heure	
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 $/heure	

École Des Explorateurs[1]		
	Organisme reconnu par la Ville[2]	Autre
Gymnase	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Salle des dîneurs	16,53 $/heure 43,48 $ /demi-journée 86,97 $ / jour	23,48 $/heure
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	

INITIALES DU MAIRE
10
INITIALES DU GREFFIER

Règlements de la Ville de Malartic

Frais d'entretien ménager	34,79 $/heure	
Terrains de tennis[1]		
	Organisme reconnu par la Ville[2]	**Autre**
2 courts	7,83 $/heure 43,49 $/jour	11,30 $/heure 86,97 $/jour
4 courts	15,66 $/heure 86,97 $/jour	22,61 $/heure 135,68 $/jour
Parc du Belvédère[1]		
	Organisme reconnu par la Ville[2]	**Autre**
Terrain de Baseball (La location du pavillon n'est pas incluse)	Partie : 21,74 $ 1 jour : 86,97 $ 3 jours : 173,95 $	Partie : 34,79 $ 1 jour : 173,95 $ 3 jours : 347,90 $
Pavillon 70 places sans tables 45 places avec tables	16,53 $/heure 1 jour : 86,97 $ 3 jours : 239,18 $	23,48 $/heure 1 jour : 135,68 $ 3 jours : 347,90 $
TYPE	**TARIF**	
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 $/heure	
Centre culturel et récréatif Le Tremplin[1]		
Local pour un bureau administratif ou un entrepôt destiné à un organisme reconnu par la Ville	2,03 $/pi. ca. *le loyer sera indexé annuellement le 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice général des prix à la consommation pour le Québec, en prenant l'indice annuel au 31 décembre de l'année précédente.*	
Salle de spectacle[1]		
	Organisme reconnu par la Ville/Organisme dont la Ville est membre	**Autre**
Location de la salle (minimum 4 heures) 220 places cabaret *298* places estrades	1 jour : 304,41 $ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 200,04 $	1 jour : 408,78 $ 4 h (présentation, réunion, conférence, répétition) : 252,23 $
Location Lobby avec service de bar	52,19 $/heure	56,53 $/heure
Location Lobby	16,53 $/heure (présentation, conférence)	23,48 $/heure (présentation, conférence)
Réservation - acompte	20 % (minimum 20 $)	
Frais d'annulation	10 jours ou plus (20 % du coût de location) 3 à 9 jours (50 % du coût de location) 48 heures et moins (100 % du coût de location)	
Vestiaire avec service	52,19 $	52,19 $
Service d'alcool aux tables	52,19 $	52,19 $
Directeur technique	35,66 $/heure	35,66 $/heure
Assistant technique ou manœuvre	26,09 $/heure	26,09 $/heure
Location de nappes	7,39 $/unité	7,39 $/unité
Location du service de billetterie	52,19 $/300 billets : frais administratif et d'impression; et 2,15 $ /billet vendu pour les frais Ticketacces et de passerelle.	52,19 $/300 billets : frais administratif et d'impression; et 3 $ /billet vendu pour les frais Ticketacces et de passerelle.
Frais de montage de salle	34,79 $/heure	
Frais d'entretien ménager	34,79 $/heure	
Produits de la Salle de spectacle		

FD - 9-9251 - 1

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

		Tarif (taxes incluses)
	Bière canadienne	5,50 $/unité
	Bière importée	6,50 $/unité
	Bière microbrasserie	7 $/unité
	Cooler	6,50 $/unité
	Verre de vin rouge	6,25 $/unité
	Verre de vin blanc	6,25 $/unité
	Bouteille de vin rouge ou de vin blanc	Entre 25 $ et 40 $/unité
	Cocktail (1 once + jus/café)	6,50 $/unité
	Fort 1 once de plus	2 $/unité
	Fort Shooter	3,50 $/unité
	Boisson gazeuse	2,50 $/unité
	Eau	1,50 $/unité
	Eau gazéifiée	3,25 $/unité
	Chips	2,50 $/unité
	Café	2,50 $/unité

[1]Taxes applicables en sus.

[2]Tous les membres de l'organisme doivent posséder une carte d'accès loisir pour que l'organisme puisse bénéficier de ce tarif.

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE 4

LISTE DES TARIFS

TRAVAUX PUBLICS

TYPE	TARIF	
Dépôt au site des neiges usées[1/2]		
Camion (6 ou 10 roues)	8 $/voyage	
Camion (12 roues)	9 $/voyage	
Camion (semi-remorque)	15 $/voyage	
Main-d'œuvre et machinerie[1/2]		
(En dehors des heures normales de travail, comprend le carburant et l'entretien du véhicule, intervention facturée pour un minimum de 3 heures)		
Tarif horaire		
Main d'œuvre	**Temps régulier**	**Temps et demi**
Journalier	55 $	82,50 $
Chauffeur de camion	60,50 $	90,75 $
Opérateur	66 $	99 $
Contremaître / Chef d'équipe	82,50 $	123,75 $
Machinerie ou équipement[1/2]		
Type	**Tarif horaire**	
Remplissage en eau d'un camion	200 $	
Ouverture ou fermeture d'une valve d'eau en dehors des heures normales de travail	175 $	
Bouteur sur chenille	100 $	
Camion- arrosage	160 $	
Camion-sableur	120 $	
Camion semi-remorque	110 $	
Camion-balai	180 $	
Chargeuse	145 $	
Écureur d'égouts	300 $	
Nacelle	110 $	
Niveleuse	145 $	
Rétrocaveuse	100 $	
Plaque vibrante	50 $	
Souffleuse	300 $	
Tracteur	95 $	
Camion vaccon	300 $	
Camion vaccon avec caméra	375 $	
Camion 10 roues	85 $	
Brûleur pour fissures	50 $	
Furet (fiche)	50 $ / jour	
Caméra portative	35 $	

[1]Taxes applicables en sus

[2] Frais d'administration en sus

FD 3-9251 -

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

ANNEXE 5

LISTE DES TARIFS

SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

TYPE	TARIF
Permis de construction	
Nouvelle construction résidentielle	1 $/1 000 $ de la valeur déclarée
Transformation en logement, agrandissement ou modification d'un logement existant	20 $
Bâtiment commercial, industriel, institutionnel et agricole (construction, transformation ou agrandissement d'un bâtiment principal)	1 $/1 000 $ de la valeur déclarée
Construction d'une clôture, d'un muret, mur de soutènement ou piscine	20 $
Construction, installation ou modification d'un dispositif d'évacuation et de traitement des eaux usées	50 $
Construction, installation ou modification d'un puits d'eau potable	50 $
Permis de lotissement	
Pour les dix premiers lots	20 $
Pour chaque lot additionnel	10 $
Cession pour fins de parc	10 % de la valeur déclarée
Certificat d'autorisation	
Changement d'usage ou de destination d'un immeuble	20 $
Réparation, rénovation (toutes les catégories d'usages)	20 $
Déplacement d'un bâtiment	150 $
Affichage ou enseigne	20 $
Démolition - bâtiment principal	150 $
Démolition - autre bâtiment	20 $
Vente de garage	10 $
Arrosage nouvelle pelouse	20 $
Dérogation mineure	300 $
Modification de zonage	1 000 $
Permis de colportage	1000 $
Permis encan, cirque, foire ambulante	100 $
Permis d'un feu ou d'une manifestation	20 $
Location d'un panneau publicitaire	2 000 $ /année
Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)	75 $
Demande d'usage conditionnel	100 $
Coupe de béton [1/2]	Coût
Inspecteur en bâtiments ou technicien en urbanisme [1/2]	50 $/heure
Bâtiment à arche	500 $

[1] Taxes applicables en sus

[2] Frais d'administration en sus